

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 21 Mars 2016

**Délibération n° 15 – 2016 relative à l'élection du Président de l'Université
Reims Champagne-Ardenne,**

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L712-3 et L712-2,
Vu les statuts de l'URCA, et notamment ses articles 4 et 5,
Vu l'appel à candidatures du 1^{er} Février 2016,
Vu l'arrêté de proclamation des résultats des élections du 08 Mars 2016,
Vu le procès-verbal de l'élection du Président de l'URCA du 21 Mars 2016,
Vu l'arrêté n°2016-07 portant élection du Président de l'URCA,
**Vu l'arrêté n°2016-19 du 10 Mars 2016 portant liste de candidats à l'élection du Président de
l'Université de Reims Champagne-Ardenne,**

Considérant que :

- les 36 membres du conseil d'administration nouvellement élus ont été convoqués en vue de l'élection du Président de l'Université,
- M. Georges DURRY et M. Guillaume GELLE se sont portés candidats,
- Le scrutin s'est déroulé conformément à l'article 4 de l'arrêté n°2016-07 portant élection du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,
- Les candidats ont tous exposés leur programme oralement,
- La majorité absolue des membres du conseil d'administration est requise pour l'élection du Président, soit 19 voix,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne élit au 1^{er} tour Monsieur Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, à la majorité absolue des membres, pour un mandat de 4 ans.

Considérant le résultat du scrutin,

25 voix en faveur de M. Guillaume GELLE
8 voix en faveur de M. Georges DURRY
3 votes blancs

Délibération adoptée

**Le doyen d'âge,**
Lissen AFILAL

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 23-03-2016

Document mis en ligne le : 23-03-2016